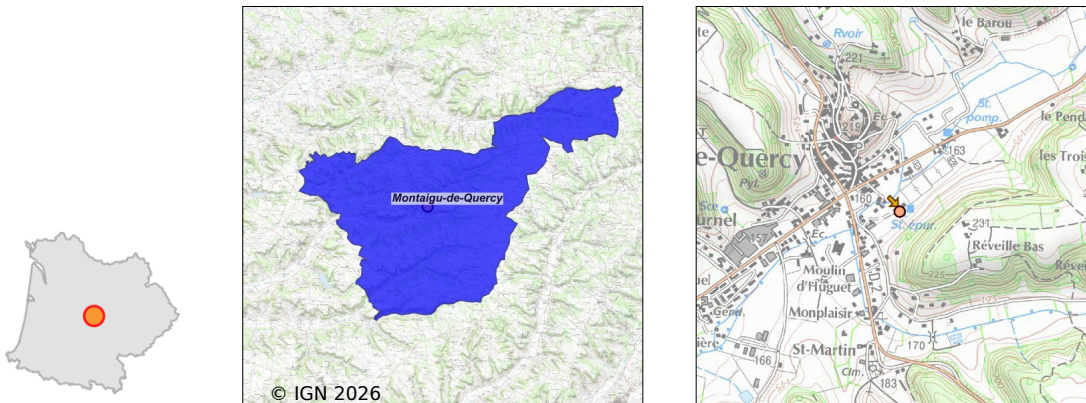


Système d'assainissement 2024

MONTAIGU DE QUERCY (COMMUNALE)

Réseau de type Séparatif



Station : MONTAIGU DE QUERCY (COMMUNALE)

Code Sandre	0582117V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE MONTAIGU DE QUERCY
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 1987
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	800 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	43 Kg/j
Charge nominale DCO	86,4 Kg/j
Charge nominale MES	56 Kg/j
Débit nominal temps sec	120 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p
Filières BOUE	File 1: Lits de séchage
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	542 195, 6 361 988 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - La Petite Séoune

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Montaigu-de-Quercy depuis 1996

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau est de type séparatif et comprend 3 postes de relevage (dont 1 qui ne fonctionne que l'été sur la base de loisirs). Sur les postes de relevage, on note une forte oxydation des équipements métalliques, notamment sur le poste de relevage Jordy.

Les postes de relevage sont bien entretenus et les pompes fonctionnent correctement. Ces postes reçoivent peu d'effluent ; le temps de fonctionnement des pompes est très faible.

Environ 255 abonnés sont dénombrés à l'assainissement collectif, pour une consommation journalière moyenne de 52 m³/J.

Le réseau a un linéaire total de 11,28 km.

Un diagnostic de réseau vient d'être réalisé. Un programme de travaux a été proposé, notamment du chemisage de réseau. Il manque à proposer des priorités à ces travaux.

Lors de l'autosurveillance réglementaire de Septembre 2024, réalisée en période sèche, 55 m³/j ont été mesurés, soit une charge hydraulique de 370 Equivalents Habitants, soit 46 % de la capacité hydraulique nominale de la station. Les charges polluantes reçues par la station représentent quant à elles un peu moins de 200 EH, soit 23 % de la capacité nominale de la station. La charge polluante mesurée est faible, ce qui est souvent le cas lors des mesures d'autosurveillance.

Station d'épuration

Le site est clôturé et fermé à clé.

La station est bien exploitée. Les équipements électromécaniques sont bien suivis. On note un vieillissement des ouvrages (légères fissures notées sur le dégraisseur, le bassin d'aération et le silo à boues). De même, une mise aux normes de l'armoire électrique serait nécessaire ; une télésurveillance pourrait également être ajoutée.

Le Cahier de Vie est tenu à jour (pluviométrie, extraction des boues, tests bandelettes, relevé des compteurs, maintenance...). Moyennes des tests bandelettes : NH₄ = 0 mg/l l'hiver, mais 25 mg/l pendant l'été 2024 ; NO₃ = 5 mg/l sur l'année. Les résultats de ces tests bandelettes montrent que le réglage de l'aération a été globalement satisfaisant sur l'année, mais l'aération a été insuffisante au cours de l'été.

La station est composée de :

- Poste de relevage général : il est équipé de 2 pompes dont le débit est d'environ 50 m³/h. Ce débit horaire est beaucoup trop élevé par rapport au dimensionnement des ouvrages et notamment du clarificateur, ce qui provoque de gros à-coups hydrauliques pouvant causer le départ de boue avec le rejet. Le débit des pompes ne devrait pas dépasser 15 à 20 m³/h. De plus, par moment les 2 pompes fonctionnent en même temps ce qui augmente encore plus le débit de pointe.

Un dégrilleur automatique vertical a été installé en fin d'année 2022, sur l'arrivée dans le poste de relevage. Environ 1 sac de déchets est évacué par mois.

- Dégraisseur : depuis que le dégrilleur automatique a été installé, on retrouve beaucoup moins de déchets dans cet ouvrage. Juste quelques graisses sont présentes en surface.

- Bassin aéré : de même, il semble qu'il y ait moins de filasses qu'auparavant. Des mousses sont toutefois toujours présentes en surface. Le moteur de la turbine a été changé au cours de l'été 2024. La puissance consommée est de 3,6 kWh pour une puissance théorique de 5,5 kWh. La puissance consommée est faible ; les pales de la turbine sont peut-être usées ; à vérifier. Il serait nécessaire d'augmenter l'aération en période estivale pour arriver à mieux nitrifier.

- Dégazeur : il est de petit diamètre et il y a souvent beaucoup de mousses de présentes.

- Clarificateur : jusqu'en 2021, une aspersion était réalisée pour casser les écumes. L'eau était pompée dans le cours d'eau à proximité. En 2022, cette aspersion a été arrêtée et on retrouve donc régulièrement des mousses et des

boues en surface. Pour maintenir la surface du clarificateur propre le plus possible, les surnageants sont évacués vers le poste de relevage d'entrée station, deux fois par semaine. Le clarificateur n'est pas dimensionné pour accepter les débits de pointes mesurés. La vitesse ascensionnelle de pointe est supérieure à 1,9 m/h en période sèche (lors du bilan de 2024), alors que la limite est de 0,8 m/h pour éviter tout départ de boues.

- Puits à boue : équipé de 2 pompes de recyclage avec un débit mesuré en 2021 de QP1 = 32,8 m³/h ; QP2 = 33,5 m³/h. Ce débit des pompes est également trop important (débit maximum à ne pas dépasser : 20 m³/h). De plus, il faudrait faire en sorte que ces pompes ne fonctionnent pas en même temps que les pompes du poste d'entrée station.

Lors des autosurveillances, les prélèvements en entrée sont asservis au fonctionnement des pompes du poste de relevage. Les prélèvements en sortie sont réalisés proportionnellement au débit par l'intermédiaire d'un débitmètre portable installé sur le canal du rejet. Lors de l'autosurveillance de Septembre 2024, l'épuration était excellente avec un très bon réglage de l'aération. Lors d'une autre analyse du rejet réalisée au printemps 2024, l'épuration était également excellente.

Le rejet de la station s'effectue dans la Petite Séoune, qui était en étiage lors de l'autosurveillance. A la différence des 2 années précédentes, il n'y a pas eu de rupture d'écoulement, il y a eu de l'eau sur toute l'année 2024, ce qui a permis d'avoir un minimum de dilution.

Un point qualité-eau existe sur ce cour

Sous produits

Lors des analyses de 2024, le taux de MES dans le bassin d'aération a varié de 4,5 à 5,5 g/l, pour un indice de boues allant de 160 à 211 ml/g. Le taux de boue et l'indice de boue sont parfois un peu trop élevés et pourraient engendrer des départs de boues dans le rejet surtout en période de pluie et de nappe haute. Cela est confirmé par les très faibles extractions de boue qui sont réalisées en période hivernale.

En 2024, les boues ont été épandues en agriculture. Le silo a été vidé 3 fois dans l'année (3 x 55 = 165 m³). A une siccité de 2,5 %, cela représente 4,1 tonnes de matières sèches, soit la production 275 EH. La production de boue semble un peu faible par rapport au nombre de raccordés au réseau d'assainissement, mais elle est satisfaisante par rapport à la charge polluante mesurée lors de l'autosurveillance.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	55 m ³ /j	46 %			55 m ³ /j	
DBO ₅	11,6 Kg/j	27 %	210 mg/l	98 %	0,3 Kg/j	5,2 mg/l
DCO	25,9 Kg/j	30 %	470 mg/l	93 %	1,8 Kg/j	33 mg/l
MES	12,7 Kg/j		230 mg/l	98 %	0,3 Kg/j	4,9 mg/l
NGL	2,7 Kg/j		48 mg/l	96 %	0,1 Kg/j	2 mg/l
NTK	2,7 Kg/j		48 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	1,3 mg/l
PT	0,3 Kg/j		5,5 mg/l	87 %	0 Kg/j	0,7 mg/l

Problèmes rencontrés en 2024

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0582117V002>